VILLE DE Dinard

PÔLE VIE DE LA CITÉ

Culture, Événements, Sports et Loisirs

FORUM DES ASSOCIATIONS - 9 SEPTEMBRE 2023 - COSEC RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Coordination de la vie associative

Le **22e** Forum des associations organisé par LA COMMUNE DE DINARD se tiendra le **SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023** au COSEC (Salles H1- H2 - Salle Polyvalente). Ce forum est organisé annuellement. Son accès par le public est libre et gratuit.

RETOUR de la fiche inscription et attestation assurance responsabilité civile (en cours de validité) **AVANT LE VENDREDI 30 JUIN 2023**

Votre demande ne pourra être prise en considération après cette date

AUCUN STAND NE SERA ATTRIBUE SANS FICHE INSCRIPTION ET SANS ASSURANCE

PARTICIPANTS

Le Forum est ouvert à toutes les associations régies par la Loi de 1901 à l'exclusion de celles à caractère politique, syndical ou religieux. L'association doit avoir son siège social à DINARD. Les demandes des associations ayant leur siège en dehors de DINARD seront étudiées au cas par cas.

Pour participer au Forum, une association doit adresser au Service Coordination Vie Associative de LA COMMUNE DE DINARD une demande de réservation de stand selon la fiche inscription établie à cet effet.

Les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur, transmis par mail ou courrier.

STANDS

MISE Á DISPOSITION :

Salles H1 – H2 et Salle polyvalente :
Chaque stand est composé d'une table de 1.80 m, deux chaises et dispose d'un support d'affichage.

CONDITIONS D'UTILISATION DES STANDS :

Pour l'aménagement intérieur du stand, il n'est pas possible de : • percer, clouer, agrafer sur les panneaux ; • peindre, écrire sur la surface des panneaux.	Les structures des stands ne peuvent pas être ni transformées, ni démontées en tout ou partie. Tous les fils ou câbles devront être protégés des contacts avec le public. Les branchements électriques se feront par des disjoncteurs différentiels 30 Ma, la puissance maximum disponible pour chaque stand étant d'1 kW. Les spots à pinces sont interdits. Les unités de passage des circulations ne devront pas être gênées par des dépôts de matériel quel qu'il soit. Triplette filaire et rallonge en bon état.

ATTRIBUTION DES STANDS :

IMPORTANT : Le placement des exposants dans les stands relève exclusivement de la compétence de l'organisateur. La commission vie associative du 23 juillet 2021 a établi les plans par secteur d'activité en cohérence avec le guide des associations et en conséquence les emplacements par associations.
LA COMMUNE DE DINARD se réserve le droit de n'attribuer qu'un stand par association si le nombre de demandes est trop élevé.

AMÉNAGEMENT DES STANDS :

- Les matériaux utilisés pour la décoration des stands seront de type non feu, M0, M1 ou M2 ;
- La présence d'animaux est interdite en intérieur et en extérieur du Cosec.

SALLE H2 :

Cette salle est prioritairement destinée aux associations qui en plus de disposer d'un stand proposent des démonstrations.
Démonstration-initiation réalisée uniquement par des membres référents des associations concernées.

HORAIRES

L'ouverture du Forum au public est conditionnée par la validation de la Commission de Sécurité.
Le Forum est ouvert au public le **SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023** de **10 H 00 à 18 H 00**.

1. Horaire aménagement du stand	
Les associations pourront procéder à l'aménagement de leur(s) stand(s) le **Samedi 9 Septembre 2023** à partir de **7 H 30**. L'aménagement devra impérativement être terminé pour 9 H 00, horaire de passage de l'agent chargé de la sécurité.	Le montage des stands sera définitif après le passage du « chargé de la sécurité » ; il sera alors exclu de modifier ou d'ajouter quoi que ce soit sur le stand. Le démontage des stands non conformes sera exigé par la « chargé de la sécurité ».
2. Horaire enlèvement du matériel	
L'enlèvement de tout le matériel installé dans le stand devra se faire impérativement le **Samedi 9 Septembre 2023** entre **18 H 00 et 19 H 30**.	

ACCÈS STATIONNEMENT

Vous pourrez accéder au stand qui vous a été attribué dès 7 H 30 le Samedi 9 Septembre. Une fois l'installation terminée, vous voudrez bien procéder à l'enlèvement de votre véhicule.
Á 18 H 00, les portes extérieures seront ouvertes et vous pourrez de nouveau pénétrer avec votre véhicule dans l'enceinte du COSEC, pour le démontage de votre stand.
Il est interdit de stationner devant les issues de secours. Les véhicules devront stationner systématiquement sur les parkings autorisés

SURVEILLANCE - ASSURANCE

Chaque exposant est responsable de son stand et est tenu d'en assurer la surveillance pendant toute la durée du Forum. La COMMUNE DE DINARD ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dégradations, accidents, vols qui pourraient survenir.

Chaque exposant prend en charge l'assurance du matériel installé dans son stand sous sa responsabilité (incendie, vol, casse, dégât des eaux) et doit fournir l'attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité.
Les démonstrations-initiations effectuées par les membres référents des associations sont également sous la responsabilité seule des associations.